

Medicare rembourse le vaccin COVID-19



Medicare rembourse le premier vaccin contre la maladie de Coronavirus 2019 (COVID-19) ainsi que la mise à jour du vaccin et ce gratuitement. La mise à jour du vaccin vise la souche virale COVID-19 d'origine et 2 variants Omicron (BA.4/BA.5).

Vous pouvez demander un vaccin mis à jour auprès du même laboratoire que votre premier vaccin COVID-19, ou choisir un autre laboratoire.

Si vous avez reçu un vaccin COVID-19 de Pfizer ou Moderna, vous pouvez recevoir une mise à jour 5 mois après avoir reçu la deuxième dose de la série de vaccins COVID-19 de Pfizer ou Moderna. Si vous avez reçu le vaccin COVID-19 de Johnson & Johnson, vous pouvez obtenir une mise à jour au moins 2 mois après avoir reçu votre première dose.

- Bring Munissez-vous de votre carte Medicare rouge, blanche et bleue, même si vous êtes inscrit à un plan Medicare Advantage. Votre prestataire de soins aura besoin de votre numéro Medicare pour facturer Medicare.
- Consultez le site web [Medicare.gov](https://www.Medicare.gov) pour obtenir de plus amples informations sur la couverture Medicare du vaccin COVID-19 et sur d'autres services associés.
- Consultez le site web [CDC.gov/coronavirus](https://www.CDC.gov/coronavirus) pour en savoir plus sur les vaccins et les mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger et protéger les autres contre le COVID-19.